

4 août 2017	17E0084	AH 110 Rue A Patin	3242	125 000,00 €	Me PENY François - AUXONNE
17 août 2017	17E0085	BL 594, 623, 624, 632, 753, 756 1-5 rue du jeu de l'arc et 9 à 11 rue Sennecey	3064	50 820,00 €	Me BOURDARIE-RAT - AUXONNE
14 août 2017	17E0086	BL 93 5 rue Lafayette	90	86 000,00 €	Me ALHERITIERE Gilles - DIJON
10 août 2017	17E0087	AT 322, 213, 216 30 Av du Gal de Gaulle	2935	95 000,00 €	Me BOURDARIE-RAT Suzel - AUXONNE
10 août 2017	17E0088	AC 284 18 rue des glacis	1635	125 000,00 €	Me BOURDARIE-RAT Suzel - AUXONNE
10 août 2017	17E089	BI 63, 64 11 rue Claude Matrat	2639	80 000,00 €	Me BOURDARIE-RAT Suzel - AUXONNE
24 août 2017	17E0090	AH110 Rue A Patin	3242	122 500,00 €	Me PENY François - AUXONNE
23 août 2017	17E0091	AT 290, 14 10 rue Redoutey et rue D Gaillard	1535	72 000,00 €	Me PENY François - AUXONNE
31 août 2017	17E0092	BL 619 16 rue Prieur	167	140 000,00 €	Me BOURDARIE-RAT Suzel - AUXONNE
6 septembre 2017	17E0093	BL 163 24 rue C Landolphe	76 ca	120 000,00 €	Me VIARD Maël - DIJON
19 septembre 2017	17E0094	AX607 41 rue du Sabot	944 m ²	89 000,00 €	Me BOURDARIE-RAT Suzel - AUXONNE
19 septembre 2017	17E0095	BI 95 et 96 Ch des Barottes	3530 et 361 m ²	100 000,00 €	Me BOURDARIE-RAT Suzel - AUXONNE
20 septembre 2017	17E0096	BS 14 4 rue des tilleuls	678 m ²	107 000,00 €	Me BOURDARIE-RAT Suzel - AUXONNE
26 septembre 2017	17E0097	AS 5 35 rue de Chevigny	8 a 01 ca	193 000,00 €	Me Guillaume LORISSON - GENLIS
27 septembre 2017	17E0098	AV 198 24 rue des Epenottes	512	157 000,00 €	Me RUIZ Céline - DOLE
5 octobre 2017	17E0100	BP 50 42 rue de Moissey	9 a 75 ca	125 000,00 €	Me PENY François - AUXONNE
4 octobre 2017	17E0101	BL 131 7 rue de Berbis	545 m ²	57 500,00 €	Me BOURDARIE-RAT Suzel - AUXONNE

6. 2017-120 : MEDIATHEQUE MUNICIPALE : ADOPTION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Dans le cadre du projet de médiathèque, la Commune doit établir un PSC (Projet Scientifique et Culturel) qui définira les orientations culturelles et sociales, les perspectives de fonctionnement ainsi que les diverses mesures à prendre dans le cadre des acquisitions, des animations et des services aux usagers.

Ce document, indispensable pour solliciter des subventions, permet de donner une meilleure visibilité de la future structure. Il présente une analyse de la situation, l'état des lieux de la bibliothèque actuelle ainsi que le projet de la « future » médiathèque.

L'ouverture d'une médiathèque s'inscrit dans une dynamique culturelle voulue par la municipalité. Elle est la continuité des actions de restauration du château Louis XI, du projet de refonte et de modernisation du Musée Bonaparte ou de la création d'un pôle associatif rénové sur le site du Château.

La future médiathèque sera :

- Un pôle de ressources qui rassemblera à la fois des collections généralistes et spécialisées, assurera son développement et renforcera ses partenariats avec les divers équipements culturels municipaux.
- Un espace qui fidélisera ses lecteurs et en attirera de nouveaux,
- Un espace qui proposera une offre culturelle diversifiée pour permettre d'attirer à la culture des publics peu familiers avec le livre ou l'établissement,
- Un espace qui développera une politique d'animations forte, et qui créera en conséquence du lien social,
- Un espace qui deviendra un lieu de référence pour tous,
- Un espace qui pourra, dans le futur, chercher un autre axe d'essor grâce à la mutualisation des ressources documentaires sur Napoléon Bonaparte afin de constituer un pôle de référence sur cet illustre personnage.
- Un espace qui aura pour objectif premier d'offrir aux usagers un nouveau lieu de culture, de rencontre, de partage et de diffusion via une offre complète de livres, de DVD et de CD, de périodiques, et de ressources numériques

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le PSC (Projet Scientifique et Culturel) de la médiathèque ainsi exposé.

Monsieur le Maire : « Adoption du PSC de la médiathèque. Ça a été évoqué en commission culture. Nous étions nombreux, enfin l'opposition était dignement représentée. »

Sylvie BAILLY : « La commission n'était pas vraiment représentée. »

Monsieur le Maire : « Elle l'était mais elle n'était peut-être pas très nombreuse effectivement. Donc l'objet c'est d'approuver ce projet scientifique et culturel, dont vous avez eu le projet. »

Claude LAPOSTOLLE : « Le PSC est un document qui nous permet de lancer le projet de la médiathèque. En fait c'est l'esquisse d'un avant-projet sommaire qui définit ce que nous souhaitons faire, ce que nous voulons faire sur la future bibliothèque-médiathèque et son fonctionnement. C'est un premier dossier qu'on passe en conseil municipal et qui sert à valider l'intention que nous avons, auprès de la DRAC, du Département et éventuellement de la Région, et de la volonté de faire une médiathèque. Notre bibliothèque est très ancienne, elle n'est pas très attractive, on perd un peu de lecteurs, elle n'est pas très accessible, notamment aux personnes handicapées, il faut qu'on passe à quelque chose d'un peu plus accessible, d'un peu plus complet, qui offre plus de sujets culturels à développer, dans les livres bien sûr, mais également tout ce qui est vidéo, musique, etc. C'est une chose qui pourra se développer normalement à Auxonne et que nous n'avons pas. Ce projet sera bien sûr repris par un programmiste qui va déterminer précisément ce qu'il est possible de faire dans les locaux, comment on peut orienter, si on a décidé de mettre certaines choses à une certaine place, de modifier peut-être ce choix, voilà. Il faut qu'on passe au conseil ce premier volet de mise en place d'une future médiathèque. »

Dominique ARBELTIER : « Là on est bien sur l'intention de la médiathèque et pas sur le budget tel qu'il est fixé dans le PSC ? »

Monsieur le Maire : « Oui, là c'est l'intention. Il y a des choses à affiner. C'est le principe. D'autres questions ? »

Jacques-François COIQUIL : « Oui, à l'heure du numérique, où tout le monde s'équipe en ordinateurs et portables, vous pensez vraiment que c'est utile aujourd'hui ? Quand on voit la fréquentation des médiathèques ne serait-ce qu'autour de nous, qui est plutôt en chute libre, vous pensez que c'est quelque chose qui va être utile à la Ville ? »

Claude LAPOSTOLLE : « Nous ne sommes pas sûrs que ce soit vraiment en chute libre. Il y a certaines choses qui y sont. Je ne suis pas un spécialiste des bibliothèques, et autour de cette table personne n'est vraiment spécialiste non plus, mais nous avons fait des réunions avec des personnes de la DRAC, de la DDP Côte d'Or, eux connaissent et ils savent ce qu'il en est. On revient aux choses que les gens aiment posséder, ou aiment avoir sur eux. Moi aussi je pensais que le téléchargement prenait de plus en plus de place, qu'il n'y en avait pas besoin, mais on s'aperçoit aussi que par exemple, le vinyle revient à la mode, il y a des gens qui en recherchent partout... En fait, je pense que ce qu'on a actuellement ne suffit pas. Donc il faut qu'on passe sur autre chose. L'autre chose c'est la médiathèque, c'est essayer de développer un peu les échanges culturels. »

Jacques-François COIQUIL : « il y a un point dans le Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social, c'est notamment l'abandon des formations sur le numérique. Le SATI n'est pas intégré. »

Monsieur le Maire : « On n'abandonne pas... »

Jacques-François COIQUIL : « Si c'est marqué clairement. »

Monsieur le maire : « Oui, dans le cadre de la médiathèque..., puisqu'il y a eu un vote à la communauté de communes, où tout ce qui est numérique et formation relève de la Communauté de communes. Ça sera basé sur Pontallier-Sur-Saône, ce qui ne veut pas dire que les formations ne seront pas possibles sur Auxonne mais sous la responsabilité de la Communauté de communes. C'est un accord. Donc effectivement, dans le cadre de la médiathèque, il n'y aura pas de formations en groupes. Mais il y aura un espace numérique qui ne sera plus le SATI. Que les choses soient bien claires. Les groupes seront formés par la Communauté de communes mais ça peut se faire sur Auxonne. »

Claude LAPOSTOLLE : « Tout à fait. D'ailleurs, Agnès, l'agent en charge de la gestion du SATI, sera reportée sur la médiathèque. Elle continuera de s'occuper des gens qui souhaiteraient avoir des formations sur tout ce qui est numérique et informatique. »

Sylvie BAILLY : « Mais elle n'est pas prévue dans les 6 personnes. »

Claude LAPOSTOLLE : « Si, elle est prévue. »

Sylvie BAILLY : « Je n'ai pas retrouvé son profil dans les 6 personnes prévues pour la médiathèque. »

Claude LAPOSTOLLE : « c'est en animation culturelle. Nous n'avons pas remis le profil du poste qu'elle occupe au SATI. Et nous n'avons pas mis les noms, seulement des fonctions. »

Sylvie BAILLY : « Il n'y a pas de poste d'animateur. C'est médiateur, acquéreur et agent d'accueil. »

Claude LAPOSTOLLE : « Oui, on a modifié mais ça sera à la place de médiateur. Elle fait partie de la dernière réunion avec la DRAC. »

Sylvie BAILLY : « Il y a d'autres personnes avec elle. »

Claude LAPOSTOLLE : « Oui, Sandra OLLIN et Elodie DESCHAMPS, qui est à la bibliothèque actuellement. »

Sylvie BAILLY : « Oui, mais avec Agnès, au SATI, il y a bien quelqu'un d'autre. »

Claude LAPOSTOLLE : « il y a Christine BOLLE ». »

Monsieur le Maire : « Elle y est partiellement mais elle n'est pas présente actuellement. »

Sylvie BAILLY : « À un moment, vous aviez dit que vous vouliez déplacer les restos du cœur à la maison « Krieg » pour reprendre leur local pour la médiathèque. Or on ne le voit pas dans le plan. Qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui ? »

Claude LAPOSTOLLE : « on souhaite effectivement déplacer les restos du cœur parce que la situation actuelle n'est pas exceptionnelle, mais ce bâtiment, même s'il n'est pas utilisé par la médiathèque, pourra servir de réserve à un moment donné, voire même d'extension par la suite. »

Jacques-François COIQUIL : « On a 2 projets. Aujourd'hui c'est la médiathèque qu'on met en place. Il y a le projet de musée qui se met en place aussi. Financièrement parlant, on a une vision au niveau de la médiathèque, on n'en a pas trop au niveau du musée, est-ce que vous trouvez opportun de monter ces deux projets en parallèle par rapport aux finances de la Ville ? »

Claude LAPOSTOLLE : « Ils seront décalés. Nous sommes sur des budgets qui concerneront d'abord la médiathèque et le musée par la suite. Le musée nécessitera sans doute beaucoup plus d'études, beaucoup plus de travail, pour arriver à son terme. La médiathèque sera probablement plus rapide. Ensuite, les budgets sont importants mais on espère avoir des subventions, importantes aussi. »

Monsieur le Maire : « Oui, ils ne seront pas menés ensemble mais successivement. »

Claude LAPOSTOLLE : « Il y a beaucoup plus de travail de recherches et de développement sur le musée que sur la médiathèque. »

Fabrice VAUCHEY : « On ne retrouve aucune trace de subventions dans les phases de pré-programmation. Je pense qu'il y a quand même des choses qui ont été étudiées sur ce sujet ? »

Claude LAPOSTOLLE : « oui, mais ça dépend de beaucoup de choses. C'est pour cela qu'on n'en a pas parlé. Parce qu'au niveau du fonds ancien, par exemple, on a des subventions qui peuvent se monter, ne serait-ce que de la part de la DRAC, jusqu'à 50 %, à la fois sur le mobilier et sur le traitement des livres, sur le déménagement, sur beaucoup de parties. Sur la partie moderne ça sera plutôt de l'ordre de 30 %, on aura aussi des aides au niveau du Département, probablement peut-être aussi de la Région. Avant toute chose, et avant de déposer un dossier précis, il faut déjà que le PSC passe en conseil municipal. Sinon, la DRAC, le Département etc. ne tiennent pas compte du projet. »

Fabrice VAUCHEY : « J'avais cru comprendre qu'en fait, on substituait le SATI à l'espace numérique, pour des questions de subventions. »

Monsieur le Maire : « Non pas du tout. »

Fabrice VAUCHEY : « Ça veut dire que les 2 systèmes vont continuer à cohabiter ou on va intégrer le SATI dans l'espace numérique ? »

Monsieur le Maire : « Le SATI va s'arrêter, je ne vois pas pourquoi il est question de délais de contrats. Le SATI pour nous s'arrêtera, l'espace numérique formation continuera sous la responsabilité de la Communauté de communes. Nous on aura un espace numérique déterminé par 5 ou 6 équipements. Les choses ne sont pas arrêtées actuellement, on en a discuté l'autre jour, avec la DRAC, si il faut les mettre ensemble ou les disperser dans la structure, mais c'est plus pour des recherches ou de l'écoute particulières. Ce sont donc bien deux domaines totalement distincts. »

Fabrice VAUCHEY : « Quand vous dites "le SATI s'arrêtera"... physiquement il s'arrêtera ou en gestion commune municipale il s'arrêtera ? »

Monsieur le Maire : « Il s'arrêtera en tant que tel. »

Claude LAPOSTOLLE : « Disons qu'on ne souhaite pas non plus garder, à Auxonne, 2 espaces numériques. Comme il y aura un espace numérique à la médiathèque, on ne va pas garder le SATI à côté. »

Monsieur le Maire : « C'est en complémentarité. Les formations seront faites avec la Communauté de Communes. »

Sylvie BAILLY : « ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas la même vocation. »

Claude LAPOSTOLLE : « Non, mais ce sont deux espaces numériques quand même. »

Sylvie BAILLY : « Oui, mais ils n'ont pas la même vocation. Et si vous en laissez une part à la Communauté de communes, il y aura deux espaces numériques. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas qu'on en laisse. C'est ce que nous avons voté en tant que délégués. »

Claude LAPOSTOLLE : « C'est quoi la vocation du SATI ? »

Sylvie BAILLY : « C'était les formations... »

Monsieur le Maire : « Ce n'est qu'une partie du travail. »

Claude LAPOSTOLLE : « La formation peut aussi se faire à la médiathèque. Le SATI ce n'était pas que la formation, ça pouvait être aussi de l'utilisation, de la musique ou du texte par exemple, éventuellement de la formation sur certains logiciels, ce qui pourra tout à fait être effectué à la bibliothèque, mais aussi des consultations et de l'aide aux chômeurs, ce qu'on avait également au SATI. Ils pourront trouver cette utilisation à la médiathèque. Mais il n'y a pas de raison de conserver les deux structures. »

Dominique ARBELTIER : "On a combien de postes actuellement au SATI ?"

Claude LAPOSTOLLE : "On a une dizaine de postes".

Dominique ARBELTIER : "On va en prévoir combien sur la médiathèque ?"

Claude LAPOSTOLLE : " 6, mais pour l'instant c'est un avant-projet sommaire. Ça sera déterminé ultérieurement par le programmiste. On ne sait encore pas combien il y aura de postes. De toute façon, le SATI était en baisse de vitesse. Les 10 postes n'étaient pas utilisés. Il est en baisse de vitesse parce que le projet de formation des usagers sur l'ordinateur s'effondre petit à petit. Ils connaissent de plus en plus l'ordinateur et ils en achètent donc de plus en plus une fois formés. Il y a donc moins de fréquentation. "

Jacques-François COIQUIL : "On a une accélération du numérique aujourd'hui qui s'impose, avec les déclarations d'impôts par exemple, pour les particuliers comme pour les professionnels. Cette accélération risque de provoquer un besoin aussi de formation et d'actions numériques pour ceux qui ne sont pas équipés".

Claude LAPOSTOLLE : "Il y a de plus en plus d'ordinateurs dans les familles. "

Monsieur Le Maire : " C'est surtout l'accès..."

Corinne FOURNET : "À l'école il y a 98 enfants. Il n'y a pas une famille qui n'a pas d'ordinateur. "

Sylvie BAILLY : "On va toucher les personnes âgées qui faisaient encore leur déclaration d'impôts sur papier. "

Monsieur le Maire : "Ça sera possible. On n'accueillera pas 10 personnes en même temps. Mais il y aura 4 ou 5 personnes qui pourront venir, ça sera tout à fait possible. Il y aura peut-être des petites périodes de surcharge au moment des déclarations effectivement. Mais les cartes grises et autres pourront se faire..."

Claude LAPOSTOLLE : "On en n'était pas au développement du SATI. On était plutôt dans une régression. Ça je l'ai remarqué. "

Jacques-François COIQUIL : "Il n'y avait pas tous ces actes obligatoires en mairie."

Claude LAPOSTOLLE : " Oui. Après, s'il faut rééquiper la médiathèque d'autres postes parce qu'il y a une demande supplémentaire, on fera ce qu'il faut."

Monsieur le Maire : "Ça peut se faire. Après il y a peut-être d'autres lieux où il faudrait de l'équipement, comme l'Office de Tourisme... pour que tout ne soit pas bloqué en un seul endroit. D'autres remarques ? D'autres questions ? Donc je mets aux voix. Il s'agit d'approuver le PSC tel qu'il est exposé."

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code du Patrimoine,

Vu le Projet Scientifique et Culturel (PSC) relatif à l'aménagement d'une médiathèque municipale,

Vu l'avis de la commission finances du 23 octobre 2017,

Vu l'avis de la commission culture du 26 octobre 2017,

Considérant qu'un PSC (Projet Scientifique et Culturel) consiste à définir un ensemble d'actions pour satisfaire des objectifs dans une période de temps déterminée,

Considérant que le PSC favorise les orientations, les objectifs, le pilotage et la rationalisation de l'action engagée,

Considérant que le projet de médiathèque doit être validé en conseil municipal,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité,

ARTICLE 1^{er} : d'approuver le projet scientifique et culturel de la médiathèque municipale tel qu'exposé par Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Nombre de voix pour	20
Nombre de voix contre	0
Abstentions	4 <i>W. LE GOFF, JF COIQUIL, S.BAILLY, F.VAUCHEY</i>
Ne prend pas part au vote	0

7. 2017-121 : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2018 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », a réformé la législation applicable en matière de travail et d'ouverture des commerces le dimanche.

L'article L.3132.26 du Code du Travail précise désormais que les maires peuvent accorder une autorisation d'emploi des salariés le dimanche dans les commerces de détail, dans la limite de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant.

La loi précise que les dérogations sont accordées par le maire après avis du Conseil Municipal et que l'avis de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre doit être sollicité si le nombre de dimanches excède 5. Si l'EPCI n'a pas délibéré dans un délai de deux mois, son avis est réputé favorable.

L'avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées sera également sollicité.

La loi prévoit que la liste des dimanches est ensuite fixée par arrêté du Maire avant le 31 décembre pour une application l'année suivante.

Chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps. L'arrêté pris en application de l'article L.3132-26 détermine les conditions dans lesquelles ce repos est accordé, soit collectivement, soit par roulement dans la quinzaine qui précède ou suit la suppression du repos.

En ce qui concerne les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque les jours fériés légaux indiqués dans l'article L.3133-1 du Code du Travail sont travaillés, (sauf pour